



CCAS d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél : 03.21.61.39.72

DCA 26.01.03

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du
11 avril 2026**

**Date de convocation :
le 7 avril 2026**

**Objet :
Délégation de pouvoirs au Président**

**Votes pour : 14
Vote contre : 0
Abstention : 0**

L'an deux mil vingt-six, le onze avril, à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Président.

Etaient présents : M. David THELLIER – M. Laurent DANIEL – M. Éric HEUGUE – Mme Stéphanie DELMARE – Mme Véronique LUPART – Mme Dorothee CHAVATTE – Mme Laurie LECRINIER – Madame Anne VENEL – Mme Micheline DAUTRICHE – Mme Caroline LEMAITRE CARON – Mme Sylviane MOILLET CARRE – Mme Marie-Andrée PAYELLE – Mme Cathy MORIN – M. Gérard CORRIETTE, formant la majorité des membres en exercice.

Membre excusé : M. Didier MARLES

Madame Dorothee CHAVATTE est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'ISBERGUES, après délibération, en application des articles L 123-4 jusqu'à L 123-9 ainsi que R 121-1 jusqu'à R 123-40 du Code de l'action sociale et des familles, décide de donner délégation de pouvoirs à son Président dans les matières suivantes :

- 1° Attribution des prestations dans les conditions définies par le Conseil d'Administration :
- prise en charge des frais de cantines municipales et/ou de centre de loisirs pour les enfants domiciliés dans la Commune et scolarisés dans les écoles élémentaires de la Commune ;
 - délivrance de bons d'alimentation - hygiène ;
 - Secours financiers sur facture (loyer, énergie...)

pour les foyers dont les ressources sont inférieures au barème en vigueur, qui n'est qu'un support contribuant à la réflexion sur l'harmonisation des aides apportées aux personnes en difficulté sur l'ensemble du territoire ;



CCAS d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél : 03.21.61.39.72

DCA 26.01.03

2° Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue dans le code de la commande publique ;

3° Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

4° Conclusion de contrats d'assurance ;

5° Création de régies comptables nécessaires au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale et des services qu'il gère ;

6° Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

7° Exercice au nom du Centre Communal d'Action Sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le Conseil d'Administration suivants : limites relatives à l'expropriation, à la qualité de propriétaire ou de bailleur de biens immobiliers donnés en location, affaires concernant le personnel, vols ou dégradations sur les biens ;

8° Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L. 264-2 du code de l'action sociale et des familles.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale autorise le Président à déléguer sa signature au Vice-Président et à la Vice-Présidente déléguée pour l'exercice des pouvoirs qui lui ont été délégués et précisés dans la présente délibération.

**Certifiée exécutoire compte-tenu
De la transmission en Sous-Préfecture
et de la publication électronique**

le **15 AVR. 2026**

Le Président



David THELLIER